
L'AFFAIRE DE L'INSTITUT CAPPOEN

La découverte d'un lot de cinq cartes postales nous a amené à nous renseigner sur la villa *EGLANTINE* située à Versoix. Différents détails nous ont permis de retrouver son emplacement et les archives de la presse genevoise nous ont renseigné sur son usage en maison de malades au début des années 1930.

OUVERTURE DE L'INSTITUT CAPPOEN

Au mois d'août 1934, L'INSTITUT CAPPOEN à Assebrouck (Belgique) a confié au Dr Cornioley de Genève l'application en Suisse de ses traitements syntonisés pour cancer, diathèses, arthritisme, etc. Le 1^{er} septembre a été ouvert à Versoix, route des Fayards, une MAISON de SANTE pour traitements spéciaux.



L'Institut Cappoen à la route des Fayards

LES GUERISSEURS DANGEREUX ¹

Au mois de décembre, M. Cornu, procureur général, a ouvert une information pénale contre un guérisseur bien connu à Genève où de nombreuses personnes — et non des moindres — s'en remettaient à ses soins, l'ancien abbé Cappoen. Ce personnage dirige à Bruxelles un institut de médecine et donne des consultations par correspondance. Un médecin genevois servait d'intermédiaire dans notre ville à cette activité qui s'est révélée dangereuse puisque deux personnes, atteintes d'une affection sans gravité particulière, ont succombé à la suite du

traitement Cappoen. Désireux de mettre fin aux pratiques de l'ex-abbé, le Parquet s'est emparé de l'affaire.



A PROPOS DE L'INSTITUT CAPPOEN ²

A la suite de l'ouverture d'une plainte pénale par M. le Procureur général contre l'abbé Cappoen, plusieurs lecteurs nous ont demandé des renseignements. Nous ne sommes pas à même de les satisfaire au sujet des traitements médicaux conseillés par l'Institut. Mais voici ce que nous lisons dans la Revue des Lectures, dirigée par l'abbé Bethléem : « L'abbé Cappoen, ancien Carme déchaussé du couvent de Bruges, a quitté la vie religieuse a séjourné dans divers diocèses et finalement a été frappé, non d'interdit, mais de suspense par l'autorité ecclésiastique. Il n'est donc pas en règle avec l'Eglise ; d'ailleurs, il ne porte plus la soutane. Quant à l'Institut Cappoen dont le siège principal est à Assebrook-Brugges, nous n'avons pas à l'apprécier ».

L'AFFAIRE DE L'INSTITUT CAPPOEN³

Depuis plusieurs jours déjà, M. le Juge Lang est chargé d'une information sur l'activité d'une clinique ouverte à Genève et qui sert d'agence à l'Institut Cappoen, en Belgique, lequel traite les malades par correspondance. Sur l'intervention de l'Association des médecins, le Département de l'hygiène, à qui l'autorisation d'ouvrir cette clinique avait été demandée en juillet dernier, a demandé cette information. Le juge d'instruction a entendu l'agent de la sûreté chargé de l'enquête et verra par la suite s'il y a lieu de procéder à des inculpations.

POUR LA SAUVEGARDE DES PROFESSIONS MEDICALES⁴

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'ouverture d'une information pénale contre les agissements d'un ex-abbé belge, Cappoen, auquel on reproche d'émettre des diagnostics par correspondance, ce que la loi sur l'exercice des professions médicales interdit formellement. M. Lang, juge d'instruction, chargé d'ouvrir l'enquête, a entendu un agent de sûreté. D'autres témoins seront cités et le juge verra, d'après les indications recueillies, s'il y a lieu de procéder à des inculpations.

L'exploitation de la bêtise humaine

On ferme une clinique à Versoix

La grande fumisterie de l'abbé Cappoën „guérisseur“ belge

On parle beaucoup à Genève, depuis quelque temps, de la grande fumisterie de l'abbé Cappoën contre lequel une poursuite pénale a été déposée.

voqua une enquête qui montra que le Dr Cornioley ne jouait qu'un rôle très secondaire au point de vue médical; il n'assumait aucune responsabilité dans le traitement des malades, ce dernier étant conduit directement par Cap-

[lire l'article](#) ⁷

L'AFFAIRE DE L'INSTITUT⁵

L'abbé Julien Cappoen a été à nouveau entendu samedi matin par le juge d'instruction Lang. Il a apporté au magistrat de nouveaux 'éclaircissements concernant les méthodes de l'Institut d'Hazebroucke et déclaré à disposition de la Justice genevoise. Il quitta le palais après avoir fait élection de domicile chez son défenseur, Me Dutoit. Pour l'instant, aucune inculpation quelconque n'a été relevée par le juge d'instruction et, contrairement à ce qui a été annoncé, la clinique de Versoix, dirigée par le Dr Cornioley, représentant de l'Institut Cappoen, n'a pas été fermée.

CURIOSITES HISTORIQUES GENEVOISES, CHARLATANS DE JADIS⁶

Le dissentiment qui sépare le corps médical genevois et l'abbé Cappoen ramène l'attention sur ceux qui, au temps jadis, se mêlaient de chercher à soulager les maux de leurs semblables sans avoir les qualités requises pour cet office.

Rien de nouveau sous le soleil, aussi l'ère des empiriques, rebouteurs et autres charlatans remonte-t-elle, à Genève comme ailleurs, à l'époque la plus reculée, et le danger social qui en résultait pour la collectivité forçait commue aujourd'hui les autorités à intervenir.

Le premier cas qui se soit présenté date de 1473 ; il concerne « quelques personnes qui se donnent pour connaître la médecine et qui ne la connaissent en rien », et le Conseil des bourgeois signale la chose au Conseil épiscopal en le priant de sévir. Un peu plus tard, en 1477, un nommé Jacques Rougoz était resté si longtemps comme pensionnaire à l'hôpital du Pont-du-Rhône, qu'à force d'absorber des remèdes, il finit par s'imaginer qu'il était capable d'exercer une profession qui devait n'avoir plus de secrets pour lui.

En 1493, ce fut le tour d'un prêtre dont le nom ne nous a pas été conservé, qui se mêlait de traiter des cas de fractures sans avoir l'instruction voulue et le vicaire général de l'évêque dut mettre ordre à la chose. Nombreuses furent les réclamations contre les praticiens marrons qui prenaient sans droit le titre de médecins ou chirurgiens et parfois joignaient à leur activité des pratiques de sorcellerie.

De cette tourbe émerge le nom <f*un Sicilien. Antoine Marra. Portant beau et payant d'audace, Marra avait, en 1541, offert ses services pour l'hôpital pestilentiel au Conseil qui les avait agréés et lui avait accordé, comme présent de bienvenue, la jouissance d'une maison de la Seigneurie qu'on meubla pour lui et le don de six coupes de froment. Par malheur, ce bénéficiaire de la faveur officielle déçut vite les espérances mises sur sa tête et, quelques mois après, le Conseil ayant constaté naïvement qu'il avait « déjà gasté plusieurs personnes », finit par où il aurait dû commencer. Il ordonna que Marra subît un examen devant les chirurgiens et médecins de la ville et que si de résultat en était défavorable, il eût à vider les lieux. Il faut croire que ce fut cette dernière éventualité qui se réalisa, car on n'en entendit dès lors plus parler.

Il y eut encore, en 1548, un nommé Jean de Lafond, qui se donnait comme un riche médecin, neveu du président de Savoie, et qui n'était qu'un chevalier d'industrie en quête d'un riche mariage. En 1551, ce fut le tour de l'ancien carme Boiesec, dont on connaît les démêlés avec Calvin, et qui exerçait la médecine en vertu d'un titre qu'il ne tenait que de lui-même.

Nombreux furent ceux qui. « mal accoustrés » par des chirurgiens « sots et inexperts », venaient demander justice au Conseil.

Les sorciers guérisseurs n'étaient pas rares ; en 1541, Bastian de Vilaz fut banni sur la plainte de malheureux qui l'accusaient de les avoir rendus malades, pour avoir la gloire de les guérir ensuite.

A la campagne elle-même, les sujets comme on disait alors, n'avaient rien à envier à la ville. En 1542, Cologny avait son sorcier, nommé Flery, qui guérissait en invoquant le diable, et, en 1557, Jean Bernard, de Choulex, qui soignait les hommes et les chevaux avec des simples, fût renvoyé devant le Consistoire comme soupçonné de sorcellerie.

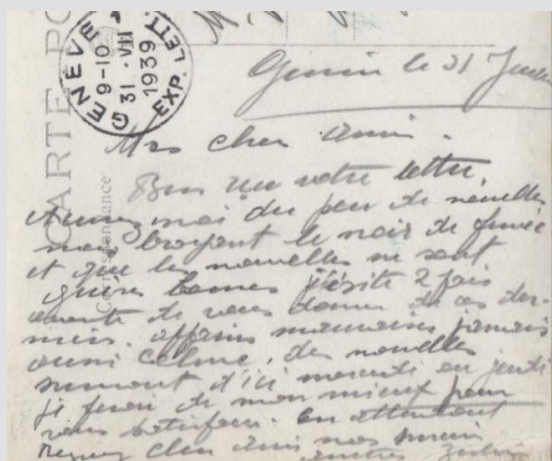
Les ordonnances de 1569 devaient chercher à réglementer l'exercice de la profession médicale en subordonnant à la présence d'un médecin l'activité des « tailleurs de pierre, hernies, abatteurs de cataractes, rhabilleurs de luxations ou de fractures » et en interdisant aux « empiriques et opérateurs étrangers de s'arrêter dans cette ville ». L'amélioration fut manifeste, sans toutefois que l'effet de la mesure fût radical. HF,

EPILOGUE

Dans la Tribune de Genève du 21 juin 1936, paraissait une mise au point concernant l'affaire Cappoen, signée de G. Jornot, avocat.

Monsieur le rédacteur, Je vous saurais gré, étant donné les accusations portées en décembre 1934 contre M. l'abbé Julien Cappoen, de bien vouloir informer vos lecteurs que toutes les plaintes déposées contre lui, fort à la légère du reste, tant en escroquerie, abus de confiance qu'en exercice illégal de la médecine et usurpation de fausses qualités, ont abouti à un non-lieu général prononcé par le président du Tribunal de première instance de Bruges, en faveur de qui le parquet genevois s'était dessaisi de la plainte instruite à Genève. Je vous dirai également, pour être complet et éviter toute controverse par la suite, que la qualité d'abbé de M. Julien Cappoen lui a été expressément reconnue et qu'ainsi c'est par erreur que l'on a prétendu qu'il ; avait usurpé cette qualité. Enfin, je vous informe que M. l'abbé **Cappoen** ne dirige aucun centre en Suisse, ceci pour faire taire le bruit qu'il aurait actuellement un centre d'activité à Genève. Veuillez agréer, etc.

Une des cartes à l'origine de cette enquête, envoyée par Mme Zisslin, infirmière diplômée, dont le nom est apposé sur la plaque du portail.



Genève le 31 juillet 1939

Mes chers amis

Bien reçu votre lettre. Excusez-moi du peu de nouvelles mais broyant du noir de fumée et que les nouvelles ne sont guère bonnes j'hésite à 2 fois avant de vous donner de ces dernières. Affaires mauvaises, jamais aussi calme, des nouvelles suivront d'ici mercredi ou jeudi, je ferai de mon mieux pour vous satisfaire. En attendant recevez chers amis nos sincères amitiés. Zisslin

¹ La Suisse 14 décembre.1934 - ² Le Courrier de Genève, 16 décembre 1934 - ³ La Suisse 18 décembre 1934 -

⁴ La tribune de Genève,19 décembre 1934 - ⁵ La tribune de Genève, 6 janvier 1935 - ⁶ La tribune de Genève, 29 janvier 1935

⁷ Le droit du peuple 24 décembre1934,

Hédy SALQUIN, musicienne (1928-2012)

Charles Salquin acquiert la villa Eglantine en 1947. Spécialiste des pierres précieuses, il dirige la maison Gübeline, rue du Rhône, depuis son ouverture en 1944.

C'est dans cette demeure que Hédy Salquin, musicienne, vit avec ses parents jusqu'à son mariage, avant de s'installer à Kriens, près de sa ville natale.

Née à Lucerne le 13 octobre 1928, Hédy Salquin révèle très tôt des dons musicaux remarquables. Admise en 1939 au Conservatoire de Genève, elle y étudie le piano auprès de Nelly Keller, Alexandre Mottu et surtout Dinu Lipatti, dont la virtuosité et la profonde musicalité la marquent durablement. Elle obtient en 1947 un diplôme de capacité avec les félicitations du jury, puis, deux ans plus tard, un prix de virtuosité avec distinction.



Après ce prix de virtuosité, ainsi que plusieurs distinctions obtenues aux concours internationaux d'Ostende et de Genève, Dinu Lipatti l'encourage à rejoindre le Conservatoire de Paris, dans la classe d'accompagnement de Nadia Boulanger. Dans le même élan, Hédy Salquin entre aussi dans la classe de direction d'orchestre de Louis Fourestier, où elle est la seule femme parmi une quarantaine de candidats. En 1952, elle remporte les premiers prix dans les deux disciplines. Cette récompense en direction d'orchestre fait date : pour la première fois, ce prix est attribué à une femme. Dès lors s'ouvre pour elle une brillante carrière, qui la conduit à diriger les meilleurs orchestres de Suisse et de nombreux ensembles européens, tout en poursuivant ses activités de pianiste, en soliste, accompagnatrice ou chambriste.

Son expression artistique s'affirme aussi dans la création : à travers ses compositions, mais également dans ses poèmes et ses peintures, où se révèlent une sensibilité toujours vive et un remarquable sens de la couleur et de l'image.

Artiste accomplie, Hédy Salquin demeurait profondément attachée à Versoix, qui lui avait décerné son mérite culturel en 1993. Au printemps 2005, elle s'était réjouie de notre exposition consacrée à la musique, dont une part importante lui était dédiée, et pour laquelle elle nous avait confié de précieux documents.



Insetto d'Amore 1990. Hédy. Salquin. APV- OBJ733